

Bilan actif	Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	37 945 542	21 672 714	16 272 829	15 226 430
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	604 621	61 555	543 066	544 603
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	64 356	61 555	2 801	4 338
FONDS COMMERCIAL (1)	540 265		540 265	540 265
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 894 281	21 031 159	10 863 122	10 988 025
TERRAINS	6 289 856	1 830 052	4 459 804	4 407 635
CONSTRUCTIONS	15 694 357	10 554 787	5 139 570	5 800 999
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 565 134	6 963 698	601 436	384 298
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 956 369	1 682 622	273 747	304 334
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	388 566		388 566	90 759
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	5 446 640	580 000	4 866 640	3 693 801
PARTICIPATIONS	1 390 767	20 000	1 370 767	1 369 297
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	878 395	550 000	328 395	363 835
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 924 556	10 000	1 914 556	1 873 437
PRÊTS	1 252 022		1 252 022	87 233
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	900		900	
ACTIF CIRCULANT	14 300 552		14 300 552	14 006 821
STOCKS ET EN-COURS	7 708 247		7 708 247	7 975 281
MARCHANDISES	7 708 247		7 708 247	7 975 281
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 553 000		4 553 000	3 739 027
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 627 265		1 627 265	1 450 074
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 925 735		2 925 735	2 288 953
CREANCES DIVERSES (3)	347 061		347 061	261 674
DISPONIBILITES	1 401 013		1 401 013	1 805 380
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	291 231		291 231	225 459
TOTAL GENERAL	52 246 095	21 672 714	30 573 381	29 233 251
(1) Dont droit au bail			68 602	68 602
(2) Dont à moins d'un an			878 395	
(3) Dont à plus d'un an			122 921	

Bilan passif		Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		16 584 103	16 083 831
CAPITAL		500 000	500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		1 804 091	1 804 091
RESERVES		12 079 649	12 061 017
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		12 029 649	12 011 017
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 200 363	1 718 723
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		182 134	182 134
PROVISIONS POUR RISQUES		182 134	182 134
DETTE(1)		13 807 144	12 967 286
DETTE FINANCIERES		3 872 845	4 453 776
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		3 074 884	3 874 432
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		797 961	579 344
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		218 028	210 395
DETTE D'EXPLOITATION		9 634 042	8 208 634
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 205 452	5 238 813
DETTE FISCALES ET SOCIALES		3 371 832	2 932 463
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		56 759	37 357
DETTE DIVERSES		81 079	94 481
AUTRES DETTE DIVERSES		81 079	94 481
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 150	
TOTAL GENERAL		30 573 381	29 233 251
(1) Dont à plus d'un an		2 565 226	2 901 211
Dont à moins d'un an		11 241 919	10 066 075
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Emilie PASSET
6AE72C63198642F...



Compte de résultat	Exercice 01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 471 601	90 887 691
VENTES DE MARCHANDISES	81 920 468	87 435 091
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	45 589	70 992
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 422 489	2 145 867
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>84 388 546</i>	<i>89 651 951</i>
REPRISES SUR PROVISIONS		
TRANSFERTS DE CHARGES	800 233	923 556
AUTRES PRODUITS	282 823	312 184
CHARGES D'EXPLOITATION	81 809 652	88 123 483
ACHAT DE MARCHANDISES	60 124 076	68 121 192
VARIATION DES STOCKS	267 034	-395 954
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	180 596	186 882
VARIATION DES STOCKS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 674 646	8 383 927
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 447 574	1 520 878
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 222 302	7 485 207
CHARGES SOCIALES	1 944 086	1 839 864
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	944 492	977 650
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
AUTRES CHARGES	4 846	3 835
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 661 950	2 764 208
PRODUITS FINANCIERS	7 200	2 866
PARTICIPATIONS	1 355	554
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 846	2 313
REPRISE DE PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	138 189	34 682
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	138 188	34 682
RESULTAT FINANCIER	-130 988	-31 816
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 530 962	2 732 392

Compte de résultat	Exercice 01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 000	19
SUR OPERATION EN CAPITAL	205 000	19
CHARGES EXCEPTIONNELLES	140 000	105
SUR OPERATIONS DE GESTION		105
SUR OPERATION EN CAPITAL	140 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	65 000	-86
PARTICIPATIONS DES SALARIES	714 013	502 156
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	681 586	511 427
TOTAL DES PRODUITS	85 683 802	90 890 576
TOTAL DES CHARGES	83 483 439	89 171 853
RESULTAT NET COMPTABLE	2 200 363	1 718 723
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	11 083	11 209
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Emilie PASSET
6AE72C63198642F...

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le groupe d'intégration fiscale avec pour société mère la S.A.S. SODIBAG a cessé d'exister au 28/02/2023, suite au rachat par la S.A.S. ELH (SIREN 905 134 946) de plus de 95% des titres de la S.A.S. SODIBAG au 31/03/2022.

Au 01/03/2023, un nouveau groupe d'intégration fiscale a été constitué avec comme tête de groupe la S.A.S. ELH ayant pour SIREN 905 134 946, sa seule fille étant la S.A.S. SODIBAG. Ce groupe prend effet à compter de l'exercice clos au 29/02/2024.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 25 ans
- Constructions : 6 à 25 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Agencements divers : 1 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 29 670 actions représentant un capital de 500 000 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 804 091			1 804 091
Réserves	12 061 017	18 632		12 079 649
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	1 718 723		1 718 723	
Résultat de l'exercice N		2 200 362		2 200 362
	16 083 831	2 218 995	1 718 723	16 584 103

Fonds commercial

* 1987 : Fonds industriel Bonotto	45 735
* 1991 : Point presse	30 490
* 1993 : Poissonnerie	68 602
* 1993 : Electro-ménager (Multicodis)	395 439
	540 266

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

Absorption de la société S.C.I. BAGATELLE en janvier 2007 : Terrain pour 157 359 €.

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	608 204		3 583	604 621
Immobilisations corporelles	33 240 067	958 052	2 303 838	31 894 281
Immobilisations financières - titres	3 272 733	42 590		3 315 323
Immobilisations financières - créances	1 001 068	1 165 689	35 439	2 131 317
	38 122 071	2 166 331	2 342 860	37 945 542

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	63 600	1 537	3 583	61 555
Immobilisations corporelles	22 252 042	942 955	2 163 838	21 031 159
	22 315 642	944 492	2 167 420	21 092 714

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	944 492	
	-	<i>Dégressive</i>		
	-	<i>Exceptionnelle</i>		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	182 134			182 134
Dépréciations de l'actif immobilisé ⁽²⁾	569 999	1		570 000
Dépréciations de l'actif circulant				
	762 133	1		762 134

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>		
	-	<i>Financier</i>	1	
	-	<i>Exceptionnel</i>		

(1) La provision pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 182 134 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

(2) Les dépréciations de l'actif immobilisé correspondent aux dépréciations des titres de la filiale SALOME 1 pour 20 000 € et de sa créance pour 550 000 €, ainsi que de la dépréciation des titres du Golf MONTALBA pour 10 000 €.

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	2 131 317	878 395	1 252 922
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 553 000	4 553 000	
Créances diverses	347 061	224 140	122 921
Charges constatées d'avance	291 231	291 231	
	7 322 609	5 946 766	1 375 843

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 074 884	1 090 700	1 936 801	47 383
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	797 961	600 878		197 082
Avances, acompte reçus sur commandes	218 028	218 028		
Dettes d'exploitation	9 634 042	9 250 083		383 959
Dettes diverses	81 079	81 079		
Produits constatés d'avance	1 150	1 150		
	13 807 144	11 241 919	1 936 801	628 424

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 342 022⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 141 570⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 600 878**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	74 586 794	68 200 252
Drive	8 598 218	7 804 919
Station-service	1 203 534	13 620 781
	84 388 546	89 625 951

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	9
Agents de maîtrise	21
Employés	270
	300

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cessions d'immobilisations corporelles	140 000	205 000

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	383 959
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	330 054
	714 013

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. ELH.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	813 140
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 131 554
	681 586

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	66 337
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	95 990

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou gage sans).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 255 223	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.00 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 586 000 €

S.A.S. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024***Filiales et participation à plus de 50 %**

	S.A.R.L. SALOME 1 1230 rue de l'Abbaye 82000 MONTAUBAN	S.A.R.L. MULTICODIS Av de la 1 ^{re} année 82000 MONTAUBAN
Capital	20 000	100 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	- 564 262	347 698
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %
Valeur brute des titres détenus	20 000	1 370 767
Valeur nette des titres détenus	-	1 370 767
Prêts et avances consentis	328 395	25 821
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 457 600	4 364 873
Résultat du dernier exercice clos	25 734	82 707
Dividendes encaissés	-	-

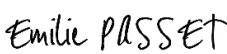
Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.C. LEON EXPANSION Zac de Villejames 44350 GUERANDE
Capital	22 867
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	- 3 333
Quote-part du capital détenu	16.67 %
Valeur brute des titres détenus	4 269
Valeur nette des titres détenus	4 269
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-
Résultat du dernier exercice clos	- 3 333
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 6AE72C63198642F...

SODIBAG

Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 Euros

Rue de l'Abbaye

82000 MONTAUBAN

R.C.S. Montauban : 319 822 953

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 29 Février 2024



3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80009
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24

SODIBAG
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 février 2024

A l'Assemblée Générale de la société SODIBAG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODIBAG relatifs à l'exercice clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

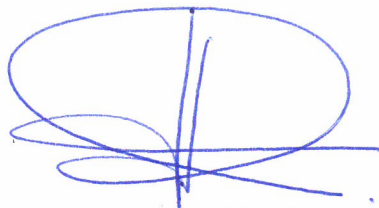
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 19 juillet 2024.

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO VALLIANCE AUDIT.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'H' intertwined.

Franck HUYGHE.

Bilan actif	Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	37 945 542	21 672 714	16 272 829	15 226 430
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	604 621	61 555	543 066	544 603
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	64 356	61 555	2 801	4 338
FONDS COMMERCIAL (1)	540 265		540 265	540 265
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 894 281	21 031 159	10 863 122	10 988 025
TERRAINS	6 289 856	1 830 052	4 459 804	4 407 635
CONSTRUCTIONS	15 694 357	10 554 787	5 139 570	5 800 999
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 565 134	6 963 698	601 436	384 298
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 956 369	1 682 622	273 747	304 334
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	388 566		388 566	90 759
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	5 446 640	580 000	4 866 640	3 693 801
PARTICIPATIONS	1 390 767	20 000	1 370 767	1 369 297
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	878 395	550 000	328 395	363 835
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 924 556	10 000	1 914 556	1 873 437
PRÊTS	1 252 022		1 252 022	87 233
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	900		900	
ACTIF CIRCULANT	14 300 552		14 300 552	14 006 821
STOCKS ET EN-COURS	7 708 247		7 708 247	7 975 281
MARCHANDISES	7 708 247		7 708 247	7 975 281
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 553 000		4 553 000	3 739 027
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 627 265		1 627 265	1 450 074
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 925 735		2 925 735	2 288 953
CREANCES DIVERSES (3)	347 061		347 061	261 674
DISPONIBILITES	1 401 013		1 401 013	1 805 380
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	291 231		291 231	225 459
TOTAL GENERAL	52 246 095	21 672 714	30 573 381	29 233 251
(1) Dont droit au bail			68 602	68 602
(2) Dont à moins d'un an			878 395	
(3) Dont à plus d'un an			122 921	

Bilan passif		Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		16 584 103	16 083 831
CAPITAL		500 000	500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		1 804 091	1 804 091
RESERVES		12 079 649	12 061 017
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		12 029 649	12 011 017
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 200 363	1 718 723
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		182 134	182 134
PROVISIONS POUR RISQUES		182 134	182 134
DETTES(1)		13 807 144	12 967 286
DETTES FINANCIERES		3 872 845	4 453 776
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		3 074 884	3 874 432
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		797 961	579 344
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		218 028	210 395
DETTES D'EXPLOITATION		9 634 042	8 208 634
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 205 452	5 238 813
DETTES FISCALES ET SOCIALES		3 371 832	2 932 463
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		56 759	37 357
DETTES DIVERSES		81 079	94 481
AUTRES DETTES DIVERSES		81 079	94 481
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 150	
TOTAL GENERAL		30 573 381	29 233 251
(1) Dont à plus d'un an		2 565 226	2 901 211
Dont à moins d'un an		11 241 919	10 066 075
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Compte de résultat	Exercice 01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 471 601	90 887 691
VENTES DE MARCHANDISES	81 920 468	87 435 091
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	45 589	70 992
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 422 489	2 145 867
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>84 388 546</i>	<i>89 651 951</i>
REPRISES SUR PROVISIONS		
TRANSFERTS DE CHARGES	800 233	923 556
AUTRES PRODUITS	282 823	312 184
CHARGES D'EXPLOITATION	81 809 652	88 123 483
ACHAT DE MARCHANDISES	60 124 076	68 121 192
VARIATION DES STOCKS	267 034	-395 954
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	180 596	186 882
VARIATION DES STOCKS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 674 646	8 383 927
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 447 574	1 520 878
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 222 302	7 485 207
CHARGES SOCIALES	1 944 086	1 839 864
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	944 492	977 650
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
AUTRES CHARGES	4 846	3 835
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 661 950	2 764 208
PRODUITS FINANCIERS	7 200	2 866
PARTICIPATIONS	1 355	554
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 846	2 313
REPRISE DE PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	138 189	34 682
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	138 188	34 682
RESULTAT FINANCIER	-130 988	-31 816
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 530 962	2 732 392

Compte de résultat	Exercice 01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 000	19
SUR OPERATION EN CAPITAL	205 000	19
CHARGES EXCEPTIONNELLES	140 000	105
SUR OPERATIONS DE GESTION		105
SUR OPERATION EN CAPITAL	140 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	65 000	-86
PARTICIPATIONS DES SALARIES	714 013	502 156
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	681 586	511 427
TOTAL DES PRODUITS	85 683 802	90 890 576
TOTAL DES CHARGES	83 483 439	89 171 853
RESULTAT NET COMPTABLE	2 200 363	1 718 723
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	11 083	11 209
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le groupe d'intégration fiscale avec pour société mère la S.A.S. SODIBAG a cessé d'exister au 28/02/2023, suite au rachat par la S.A.S. ELH (SIREN 905 134 946) de plus de 95% des titres de la S.A.S. SODIBAG au 31/03/2022.

Au 01/03/2023, un nouveau groupe d'intégration fiscale a été constitué avec comme tête de groupe la S.A.S. ELH ayant pour SIREN 905 134 946, sa seule fille étant la S.A.S. SODIBAG. Ce groupe prend effet à compter de l'exercice clos au 29/02/2024.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 25 ans |
| - Constructions : | 6 à 25 ans |
| - Agencements des constructions : | 10 à 15 ans |
| - Agencements divers : | 1 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 1 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 29 670 actions représentant un capital de 500 000 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 804 091			1 804 091
Réserves	12 061 017	18 632		12 079 649
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	1 718 723		1 718 723	
Résultat de l'exercice N		2 200 362		2 200 362
	16 083 831	2 218 995	1 718 723	16 584 103

Fonds commercial

* 1987 : Fonds industriel Bonotto	45 735
* 1991 : Point presse	30 490
* 1993 : Poissonnerie	68 602
* 1993 : Electro-ménager (Multicodis)	395 439
	540 266

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

Absorption de la société S.C.I. BAGATELLE en janvier 2007 : Terrain pour 157 359 €.

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	608 204		3 583	604 621
Immobilisations corporelles	33 240 067	958 052	2 303 838	31 894 281
Immobilisations financières - titres	3 272 733	42 590		3 315 323
Immobilisations financières - créances	1 001 068	1 165 689	35 439	2 131 317
	38 122 071	2 166 331	2 342 860	37 945 542

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	63 600	1 537	3 583	61 555
Immobilisations corporelles	22 252 042	942 955	2 163 838	21 031 159
	22 315 642	944 492	2 167 420	21 092 714

Dont dotation :	- Linéaire	944 492		
	- Dégressive			
	- Exceptionnelle			

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	182 134			182 134
Dépréciations de l'actif immobilisé ⁽²⁾	569 999	1		570 000
Dépréciations de l'actif circulant				
	762 133	1		762 134

Dont dotation :	- Exploitation			
	- Financier	1		
	- Exceptionnel			

(1) La provision pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 182 134 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

(2) Les dépréciations de l'actif immobilisé correspondent aux dépréciations des titres de la filiale SALOME 1 pour 20 000 € et de sa créance pour 550 000 €, ainsi que de la dépréciation des titres du Golf MONTALBA pour 10 000 €.

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	2 131 317	878 395	1 252 922
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 553 000	4 553 000	
Créances diverses	347 061	224 140	122 921
Charges constatées d'avance	291 231	291 231	
	7 322 609	5 946 766	1 375 843

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 074 884	1 090 700	1 936 801	47 383
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	797 961	600 878		197 082
Avances, acompte reçus sur commandes	218 028	218 028		
Dettes d'exploitation	9 634 042	9 250 083		383 959
Dettes diverses	81 079	81 079		
Produits constatés d'avance	1 150	1 150		
	13 807 144	11 241 919	1 936 801	628 424

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 342 022

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 141 570

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 600 878

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	74 586 794	68 200 252
Drive	8 598 218	7 804 919
Station-service	1 203 534	13 620 781
	84 388 546	89 625 951

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	9
Agents de maîtrise	21
Employés	270
	300

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cessions d'immobilisations corporelles	140 000	205 000

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	383 959
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	330 054
	714 013

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. ELH.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	813 140
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 131 554
	681 586

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	66 337
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	95 990

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou gage sans).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 255 223	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.00 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 586 000 €

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.A.R.L. SALOME 1 1230 rue de l'Abbaye 82000 MONTAUBAN	S.A.R.L. MULTICODIS Av de la 1 ^{re} année 82000 MONTAUBAN
Capital	20 000	100 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	- 564 262	347 698
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %
Valeur brute des titres détenus	20 000	1 370 767
Valeur nette des titres détenus	-	1 370 767
Prêts et avances consentis	328 395	25 821
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 457 600	4 364 873
Résultat du dernier exercice clos	25 734	82 707
Dividendes encaissés	-	-

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.C. LEON EXPANSION Zac de Villejames 44350 GUERANDE
Capital	22 867
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	- 3 333
Quote-part du capital détenu	16.67 %
Valeur brute des titres détenus	4 269
Valeur nette des titres détenus	4 269
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-
Résultat du dernier exercice clos	- 3 333
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



www.exco-valliance-blog.fr
www.excovalliance.fr

Siège Social
Exco Valliance PERIGNY
3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

Tel : 05.46.42.42.85
Mail : valliance@exco.fr

Exco Valliance **ROCHEFORT**
1, avenue de Saintonge
17430 TONNAY-CHARENTE

Exco Valliance **ROYAN**
3 rue des Cyprès
17200 ROYAN

Exco Valliance **SAINTES**
83-85 cours du Maréchal Leclerc
17100 SAINTES

Exco Valliance **ANGOULEME**
11 Rte du Peux – CS 22508
16025 ANGOULEME CEDEX

Exco Valliance **BARBEZIEUX**
32, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX

Exco Valliance **COGNAC**
13 Place Jean Monnet
16100 COGNAC

Exco Valliance Agri **COTEAUX DE BLANZACAIS**
9 Place d'Arthémy
16250 COTEAUX DU BLANZACAIS

Exco Valliance QL **LE BOUSCAT**
203 Avenue de Tivoli - CS 50003
33491 LE BOUSCAT

Exco Valliance **LORMONT**
Quai Carriet
33310 LORMONT

Exco Valliance **MERIGNAC**
2 avenue Henry Le Châtelier
33692 MERIGNAC Cedex

Exco **PARIS** VFA
9 rue de l'échelle
75001 PARIS